

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DASCO 48G** Centres scolaires en hôpital - Subventions (21 863 euros).

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la convention du 28 septembre 2006, signée entre l'Hôpital Robert Debré et le Département de Paris, relative à l'utilisation d'une subvention pour le centre scolaire de l'hôpital ;

Vu la convention du 30 novembre 2007, signée entre l'Hôpital Necker et le Département de Paris, relative à l'utilisation d'une subvention pour le centre scolaire de l'hôpital ;

Vu la convention du 16 juin 2008, signée entre l'Hôpital Armand Trousseau et le Département de Paris, relative à l'utilisation d'une subvention pour le centre scolaire de l'hôpital ;

Vu la convention du 17 décembre 2013, signée entre les Hôpitaux universitaires La Pitié Salpêtrière-Charles Foix et le Département de Paris, relative au centre scolaire Georges Heuyer ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation des subventions (21 863 euros) aux centres scolaires en hôpital ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée en 2017 à l'hôpital Armand Trousseau 26, avenue Arnold Netter (12e), pour les besoins de son centre scolaire.

Article 2 : Une subvention de 6 908 euros est attribuée en 2017 aux hôpitaux universitaires La Pitié Salpêtrière-Charles Foix 47-83, boulevard de l'Hôpital (13e), pour les besoins du centre scolaire Georges Heuyer.

Article 3 : Une subvention de 1 600 euros est attribuée en 2017 à l'hôpital Necker 149, rue de Sèvres (15e), pour les besoins de son centre scolaire.

Article 4 : Une subvention de 10 355 euros est attribuée en 2017 à l'hôpital Robert Debré 48, boulevard Sérurier (19e), pour les besoins de son centre scolaire.

Article 5 : La dépense correspondante, soit 21 863 euros, sera imputée au budget départemental de fonctionnement de 2017, chapitre 65, nature 65737, ligne de subvention DF 80001, fonction 221.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**